

SAINT-AULAYE

Cité-Mag

#21

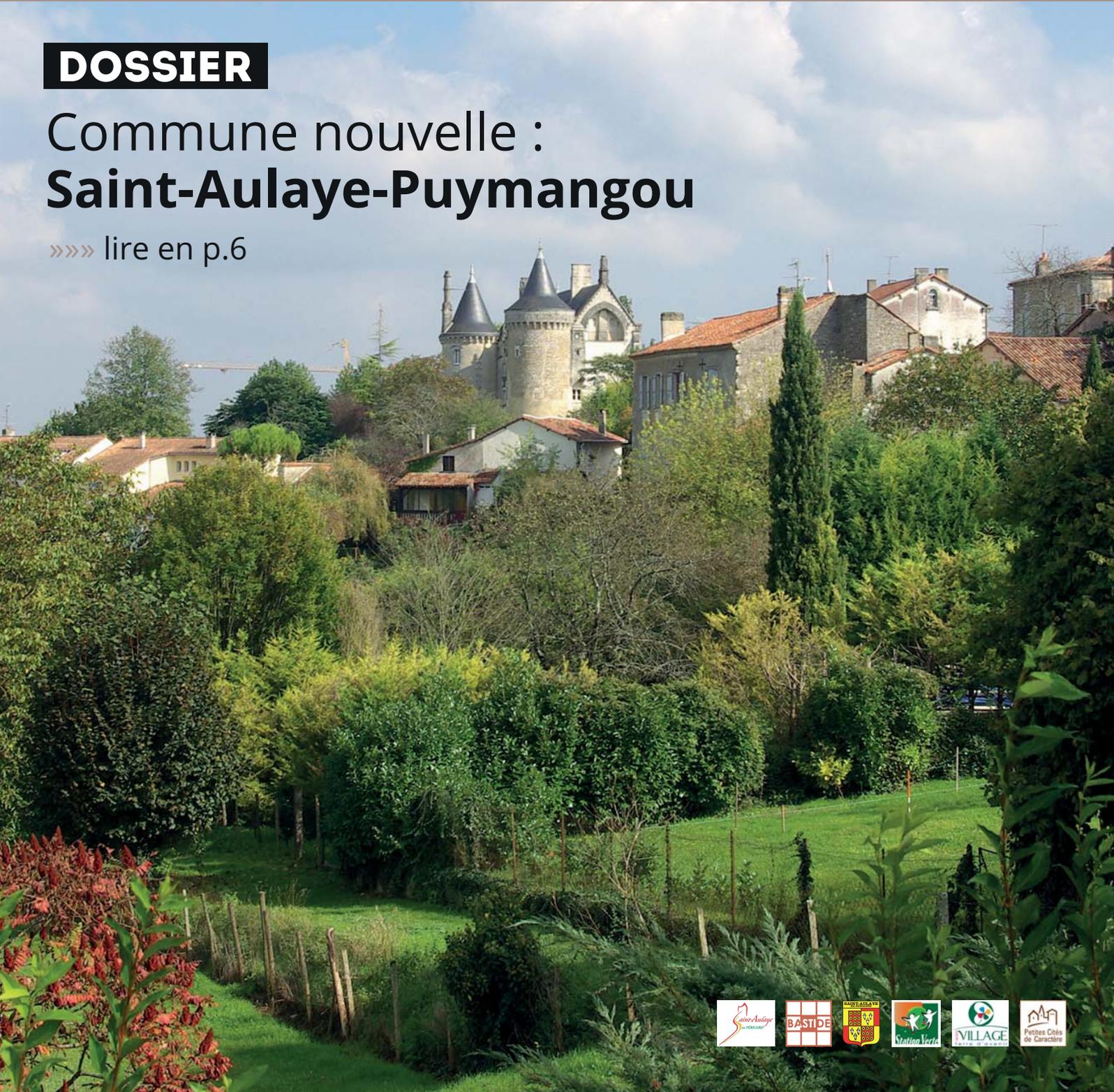
Le magazine municipal d'information

Décembre 2015

DOSSIER

Commune nouvelle : Saint-Aulaye-Puymangou

»»» lire en p.6



ÉDITORIAL

“ Saint-Aulaye :
la Félibrée
sur notre
territoire. ”

Madame, Monsieur,

Les évènements tragiques qui se sont déroulés le 13 novembre dernier ne concernent pas seulement Paris, mais le France entière. Les 3 jours de deuil national ont permis de rendre hommage aux victimes et de mesurer le désir de cohésion nationale de nos citoyens. Cet élan de solidarité et d'union doit être partagé par tous au-delà des clivages politiques. **Plus que jamais, nous devons nous sentir heureux d'être français et des valeurs que nous portons au premier rang desquelles figurent la laïcité et le bien vivre ensemble.**

Comme en janvier, le monde entier s'est associé au drame qui nous a frappé et je pense en particulier à nos amis britanniques qui l'ont fait parfois avec humour, et à nos amis espagnols de San Esteban del Valle avec qui nous sommes jumelés (voir leur courrier par ailleurs). La meilleure façon de résister est de continuer à vivre comme nous avons l'habitude de la faire.

Certes l'état d'urgence a été proclamé par le Président de la République mis l'état de droit prévaut de même que le discernement selon les situations. Les rassemblements et les manifestations prévus sont donc maintenus.

L'année 2016 qui sera marquée notamment par **la Félibrée du Pays de Saint-Aulaye** doit être au travers des préparatifs, l'exemple de la vie quotidienne dans ce qu'elle a de meilleur : solidarité, convivialité et plaisir d'atteindre ensemble l'objectif commun de la réussite de la manifestation.

L'année 2016, c'est également **la naissance d'une commune nouvelle** puisque nous allons fusionner avec la commune de Puymangou. Nous allons donc écrire une nouvelle page de notre histoire s'inscrivant ainsi dans une logique de territoire plus fort pour être mieux reconnu au sein d'une future plus grande communauté de communes et d'une future grande région.

Je vous souhaite à toutes et à tous de très bonnes fêtes de fin d'année.



Yannick LAGRENAUDIE

Maire de Saint-Aulaye
Vice-Président de la Communauté de Communes

SOMMAIRE



#21

Magazine d'information de la commune de Saint-Aulaye
Rue du Docteur Lacroix
24410 Saint-Aulaye
Tél. : 05 53 90 81 33

Directeur de la publication :
Yannick Lagrenaudie

Coordination et secrétariat de rédaction :
Marie-Eva Doublet

Rédacteurs :
Yannick Lagrenaudie
José De Almeida
Jean-Louis Dumontet
Jean-Michel Eymard
Nelly Garcia
Suzanne Marty
David Dessaigne
Jacky Jaulin
Elisabeth Rouquette
Magali Joseph-Joubert
Pauline Fernandez
Nathalie Dupré
Aline Grange
Eric Varin
Robert Denost.

Réalisation :
studiokevar@orange.fr

Crédits photos :
Municipalité de Saint-Aulaye

Tirage : 800 exemplaires
Saint-Aulaye Cité-Mag est imprimé sur papier recyclé et recyclable pour peu que vous le mettiez dans le container ou la poubelle adaptés.

Distribution :
Ce bulletin est distribué dans toutes les boîtes aux lettres. Si vous ne le recevez pas, signalez-le au service information : 05.53.90.81.33

ACTUALITÉ



Commune nouvelle

Saint-Aulaye et Puymangou fusionnent pour unir leurs forces et mutualiser leurs moyens.

6

PORTRAIT



Un nouveau président pour le HBE

Eulalien de cœur c'est à Saint-Aulaye que Denis Villepastour, nouveau président du club de handball, conserve ses racines.

10

FESTIVITÉS



En direct du conseil municipal

Etude d'opportunité et de faisabilité pour le développement de la base de loisirs : La base de loisirs est un enjeu stratégique de l'économie locale. Un cabinet d'étude à réaliser une enquête afin d'optimiser le lieu.

12

VIE ASSOCIATIVE



La Félibrée en Pays de Saint-Aulaye en 2016

La 97^{ème} Félibrée aura lieu les 1, 2 et 3 juillet 2016 à Saint-Aulaye, les préparatifs de cette grande fête occitane se mettent peu à peu en place.

15

4-5 **EN IMAGES**

6-9 **ACTUALITÉS**

10-11 **PORTRAIT**

12-14 **EN DIRECT DU CONSEIL MUNICIPAL**

15 **VIE ASSOCIATIVE**

16 **3 QUESTIONS À ...**

17 **CDC PAYS DE SAINT-AULAYE**

18 **TABLIER & GOURMANDISES**

19 **PRATIQUE**

20 **SORTIR**

EN IMAGES

La Centrale devient « branchée » : (...) Récemment, une entreprise y a installé un dispositif qui permet à quelques destinataires, dont le maire de Saint-Aulaye, (...) d'avoir une lecture immédiate de son activité.(...).

Extrait du journal Sud Ouest du 5 novembre 2015.



L'exposition de photos de Jean-Louis Savignac, « Matière grise », a rassemblé beaucoup de monde dans le hall du centre hospitalier Chenard lors du vernissage le 20 novembre. La collaboration entre les résidents du centre hospitalier, orchestrée par l'équipe d'animation (Mme Motard et Mme Pairemaure), et Jean-Louis Savignac a permis de présenter des portraits décalés pleins d'humours.



EN IMAGES



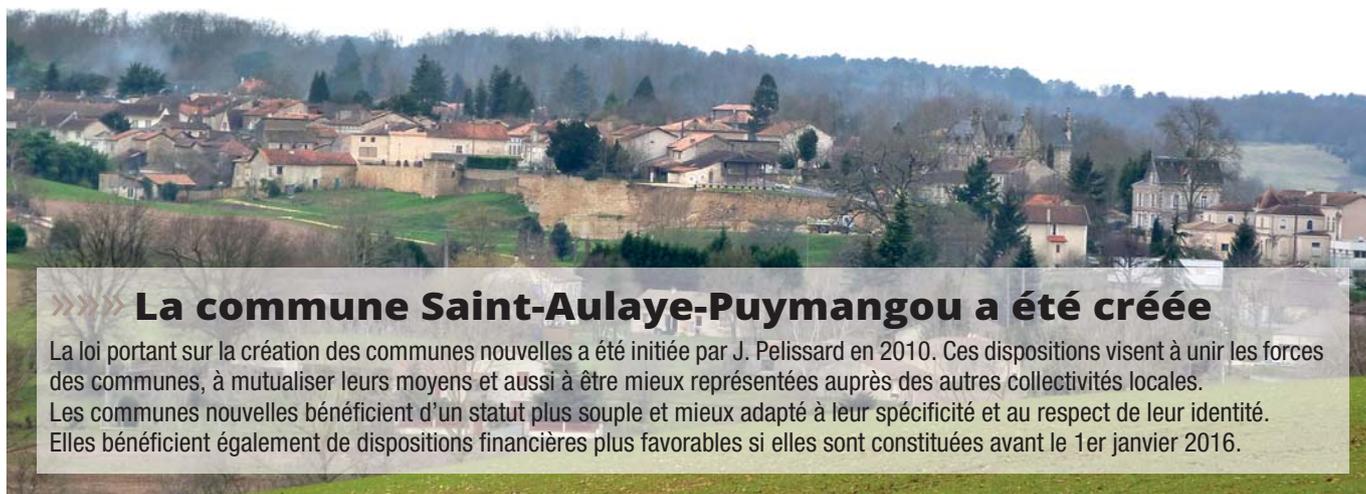
Les lauréats du concours des maisons & commerces fleuris.



Une foule nombreuse s'est recueillie devant la mairie, lors de la minute de silence en hommage aux victimes des attentats de Paris du 13 novembre 2015.

Lettre du Maire et du Conseil Municipal de San Esteban Del Valle (Espagne) : « A la suite des attentats abominables qui ont eu lieu à Paris, la Mairie, le Conseil Municipal et tout le village de San Esteban vous transmettent notre soutien et notre solidarité en ces moments douloureux et difficiles. Le dimanche 15, le village de San Esteban Del Valle, sur la place, montrait son dégoût et condamnait les attentats terroristes perpétrés à Paris par une poignée d'ennemis de la liberté intolérants et lâches, en observant une minute de silence et en partageant la douleur des familles des victimes, des blessés et de tous les villages français. »

ACTUALITÉS



»»» La commune Saint-Aulaye-Puymangou a été créée

La loi portant sur la création des communes nouvelles a été initiée par J. Pelissard en 2010. Ces dispositions visent à unir les forces des communes, à mutualiser leurs moyens et aussi à être mieux représentées auprès des autres collectivités locales.

Les communes nouvelles bénéficient d'un statut plus souple et mieux adapté à leur spécificité et au respect de leur identité.

Elles bénéficient également de dispositions financières plus favorables si elles sont constituées avant le 1er janvier 2016.

Qu'est-ce qu'une commune nouvelle ?

C'est le regroupement de communes contiguës qui forment une collectivité territoriale à part entière. Elle dispose de la clause de compétence générale : économie, habitat, urbanisme, voirie, culture, tourisme..., et bénéficie d'une fiscalité directe locale et d'une dotation globale de fonctionnement.

Quelles sont les modalités de création ?

La décision doit être approuvée par une majorité au sein du Conseil Municipal. Une commune nouvelle est composée d'une commune centre (ou chef-lieu) et d'une ou plusieurs communes déléguées (une dans notre cas).

Avant 2020, les communes déléguées garderont leur identité en conservant leur maire et leur adjoint, leur mairie (état-civil). Après cette date, des élections permettront d'élire un seul Conseil Municipal de la commune nouvelle qui élira à son tour le maire. Le Conseil Municipal se composera du nombre de membres égal au nombre prévu pour une commune appartenant à la strate démographique immédiatement supérieure soit plus de 1500 habitants (donc 19 en ce qui nous concerne aujourd'hui).

Quel est le rôle du Maire délégué ? du Conseil Municipal ?

Le Maire délégué conservera ses pouvoirs d'officier d'état-civil et de police judiciaire, recevra des délégations territoriales du Maire de la commune nouvelle, et pourra rendre un avis sur les autorisations d'urbanisme, permissions de voirie, projets d'acquisitions, ...

Le Conseil Municipal de la commune déléguée est composé du Maire délégué et des conseillers municipaux désignés au sein de la commune nouvelle. Les Conseillers Municipaux de la commune nouvelle s'accordent sur le nom de la nouvelle commune. Le nombre de sièges au sein de la Communauté de Communes correspond à l'addition des sièges des anciennes communes.

Quels sont les conséquences pour les impôts locaux ?

Aucun changement n'est prévu la première année (2016), la commune centre et les communes déléguées conservent leurs propres taux. La deuxième année, la commune nouvelle vote ses propres taux et délibérations. Une intégration fiscale progressive est cependant planifiée sur 12 ans lorsque le rapport des taux est

inférieur à 80%.

Concernant les ressources :

- la dotation globale de fonctionnement de l'année 2016 est au moins égale à la somme des dotations de l'année passée des anciennes communes

- la commune nouvelle est exonérée de la contribution des finances publiques

- la dotation globale de fonctionnement (DGF) est bonifiée de 5%
- les dotations de péréquation comme les dotations de solidarité rurale (DSR) sont au moins égales aux sommes perçues à l'année N-1

- le fond de compensation de la TVA (FCTVA) est versé l'année même des dépenses, les communes nouvelles sont éligibles de droit à la dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR) durant 3 ans à partir de leur création.

Si la commune nouvelle se met en place avant le 31 décembre 2015, il y aura un seul budget. Les budgets annexes de chaque commune deviendront des budgets annexes de la commune nouvelle.

L'harmonisation fiscale peut être mise en place dès lors que le rapport, pour chaque taxe, entre le taux de la commune le plus faible et le taux de la commune le plus élevé est inférieur à 80%.

Qu'est-ce qui change pour le personnel ?

Les salariés des communes qui composent la commune nouvelle sont automatiquement transférés aux communes nouvelles dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les leurs.

Une démarche de création d'une commune nouvelle a été initiée au mois de juin avec notamment la commune de Puymangou. Après une réunion de présentation des enjeux avec Mme Petit, inspectrice des Finances Publiques, et moi-même, en séance du Conseil Municipal de Puymangou, les élus de cette commune se sont prononcés favorablement le 16 octobre. Les élus de Saint-Aulaye en ont fait de même le 9 octobre. **Nous sommes donc très heureux que la commune de Puymangou vienne rejoindre notre territoire et contribue à écrire une nouvelle page de notre histoire locale.**

Cela aura pour avantage d'avoir un ensemble communal un peu plus fort et de se faire mieux entendre dans la Communauté de Communes du Ribéracois que nous allons rejoindre en 2017 ou en 2020.

ACTUALITÉS



Le C.H.I.C. bientôt opérationnel

Le Centre Hospitalier Intercommunal Ribérac Dronne Double (CHIC) va être opérationnel au 1^{er} janvier 2016. Le Comité de Pilotage, créé le 1er janvier 2015, pour mener à bien la fusion des 3 établissements hospitaliers Ribérac, La Meynardie et Saint-Aulaye, n'a pas eu trop d'une année pour parvenir à cette création.

Pourquoi cette fusion ?

Il s'avère que chacun des 3 établissements, ne remplissant pas toutes les conditions requises, ne pouvait plus bénéficier d'une autorisation de médecine délivrée par l'Agence Régionale de Santé. Ces 3 établissements étant situés sur un petit périmètre, et exerçant peu ou prou les mêmes activités, une certaine concurrence préjudiciable pour chaque établissement s'était installée.

Si l'on y rajoute les contraintes budgétaires, la fusion avec mutualisation des moyens devenait indispensable. L'enjeu était d'importance car il fallait conserver à Saint-Aulaye, le même nombre de lits, le même nombre d'emplois et les mêmes financements. Ce qui fut fait après négociations avec l'ARS. Nous devons donc nous tourner maintenant vers l'avenir. Mme Delibie (Directrice de Ribérac, et de la Meynardie par intérim) a été chargée de mener à bien cette fusion, épaulée par M. Denaud, directeur du Centre Hospitalier de

Saint-Aulaye. Le Comité de Pilotage, comprenant notamment les Directeurs, les Présidents de Conseil de Surveillance de chaque établissement, les présidents du Conseil Médical de l'établissement (médecins / pharmaciens), les représentants du personnel du Département et de l'ARS s'est réuni une fois par mois pour assurer cette mission.

Quels objectifs ?

Le projet médical du CHIC tend à placer la personne dans une véritable logique de filière en coordonnant les moyens mis à disposition pour assurer des soins de qualité en toute sécurité et dans une relation de continuité et de proximité. Le regroupement des 3 établissements va amener une spécialisation pour chaque établissement, mais également un changement organisationnel s'appuyant sur une vision commune et sur la participation des médecins libéraux du territoire.

Les principes suivants sont proposés :

- lisser les problématiques financières engendrées par le changement
- réduire l'éparpillement du temps médical assurant la continuité des soins
- essayer de résoudre le problème de la couverture du territoire par le SAMU
- définir l'articulation entre le sanitaire et le médico-social
- créer des lits identifiés en soins palliatifs à Saint-Aulaye
- reconnaître Ribérac comme pôle médecine.

Vers une nouvelle répartition

Saint-Aulaye : 25 lits de SSR polyvalent à orientation traumatologie/orthopédie, 5 lits identifiés soins palliatifs, 103 lits d'EHPAD, 15 lits de SSIAD

Ribérac : 32 lits de médecine « polyvalente » à orientation gériatrique, 10 lits d'HAD, 7 lits de SSR « chauds », 140 lits d'EHPAD, 6 lits d'hébergement temporaire, 6 places d'Accueil de Jours Thérapeutique, 75 places de SSIAD, 10 places d'Equipe Spécialisée Alzheimer.

La Meynardie : 25 lits SSR gériatrique, 10 lits de SSR gériatrique à orientation cognitivo-comportementale, 60 lits USLD, 60 lits d'EHPAD, 30 lits de FAM.

Centre Hospitalier Intercommunal Ribérac Dronne Double

Siège : Ribérac

Bureaux : La Meynardie

Trésorerie : Saint-Aulaye

Présidents du Conseil de Surveillance actuels : Didier Bazinet (Ribérac), Yannick Lagrenaudie (Saint-Aulaye), Jean-Jacques Gendreau (La Meynardie). A l'issue de la fusion (janvier 2016), il n'y aura plus qu'un établissement donc un seul Président du Conseil de Surveillance.



Ouverture d'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM)

Corinne, Eva et Aurélie sont 3 assistantes maternelles qui ont décidé de se regrouper pour créer une MAM à Saint-Aulaye. Originaires de Dordogne ou de Gironde, elles ont emménagé dans une maison agréable au 6 Résidence les Henris pour accueillir au maximum 12 enfants (4 agréments par assistante maternelle).

Infos : 06 73 06 18 71
06 69 24 39 08 / 06 83 13 28 02

ACTUALITÉS



La commune possède des vignes qui font partie de l'appellation cognac.

»»»» Cognac : relance de l'AOC

Depuis quelques années, la commune de Saint-Aulaye essaie de promouvoir l'appellation Cognac en Pays de Saint-Aulaye, puisque notre commune ainsi que celles de Chenaud, Puymangou, Parcou et La Roche-Chalais, appartiennent à l'aire d'appellation Cognac en « bois ordinaires ». La commune possède même 1ha 58a de vignes de cépage colombar réparti sur 2 parcelles (près de la cité de la Garenne et au Pey du Rey). Nous possédons donc une AOC, appellation très recherchée en France par tous les producteurs d'un produit identifié géographiquement et qualitativement. Or cette AOC n'est pas valorisée. Elle présente pourtant l'avantage et l'originalité d'être située en Périgord qui est une marque connue internationalement.

Notre volonté a finalement été récompensée puisqu'une grande marque de Cognac, la 5ème en volume et en valeur, est intéressée par notre démarche. Un contrat a donc été établi entre la commune de Saint-Aulaye, le fermier (Fabien Rouzeau de Puymangou) et la société partenaire. Ainsi la récolte 2015 a été transportée à Cognac pour y être distillée. La tonnellerie Bordelaise, propriété de la Scierie Delord à Tocane, a fabriqué des barriques avec du chêne de la Double. Le Cognac eulalien y sera logé et les barriques seront entreposées dans les caves du château pour le vieillissement. C'est donc un produit complètement local qui est réalisé ce qui le valorise d'autant plus. Cependant pour boire ce Cognac, il faudra patienter un peu car il ne sera pas commercialisé avant 4 années de vieillissement. Mais l'histoire est en marche. J'invite d'ailleurs les viticulteurs à prendre le train en marche et à effectuer des plantations nouvelles (colombar de préférence) car de belles perspectives économiques existent.

Contournement : où en est-on ?

Le projet de contournement se poursuit à la Direction Départementale des Routes. Si nous sommes toujours au stade des acquisitions foncières et immobilières, beaucoup a été fait et de nouvelles acquisitions ont été réalisées le mois dernier. Dès que la totalité sera faite, se déroulera alors le diagnostic archéologique à l'issue duquel sera déposé le permis d'aménager par le Conseil Départemental dès lors que l'opération aura été programmée et inscrite au budget du Département.

Dans le cadre des Assises Départementales, le Président Germain Peiro a rappelé les contraintes budgétaires, les opérations de contournement en cours ou programmées, et a cité le nom de Saint-Aulaye et Ribérac. Mais il n'y a, à ce jour, aucune date prévue pour le début des travaux, que je souhaite le plus proche possible.

Continuité écologique



La Dronne fait partie des cours d'eau pour lesquels tout ouvrage existant doit être équipé avant 2017 afin d'assurer le transport suffisant des sédiments ou la circulation des poissons migrateurs.

Nous avons confié au bureau d'études NCA Environnement le projet de rétablissement de la continuité écologique en tenant compte du patrimoine naturel et paysager et des usages actuels associés aux ouvrages. Les aménagements à réaliser devront assurer la circulation des poissons dans les deux sens (montaison et dévalaison) et le transport des sédiments. Sur des cours d'eau où la pratique du canoë est régulière, des passes canoës ou des aires de débarquement devront si besoin être mises en place.

Par ailleurs l'étude a relevé des problèmes administratifs sur les différents ouvrages existants :

- Moulin : procédure d'Autorisation pour l'utilisation de la force hydraulique du cours d'eau au-delà de la consistance légale autorisée.

- Déversoir de la baignade : Absence d'existence légale de l'ouvrage (création après 1965)

Ces deux régularisations ne pouvant aboutir que si la continuité écologique est rétablie.

Après l'étude de plusieurs scénarios avec les services de l'Etat, la Police de l'Eau, Epidor, l'ONEMA, l'Agence de l'Eau Adour Garonne, il a été retenu de prolonger les études sur 4 sites suivant (cf. plan ci-dessous). Des passes à poissons seront installées à la retenue d'eau de la plage et au barrage de la grande Dronne selon le principe représenté sur les photos jointes. Le dégrilloir du Moulin sera changé de façon à limiter le passage des poissons vers la centrale hydro-électrique et un aménagement sommaire sera réalisé pour faciliter le passage des canoës par le bras de la Dronne passant par le camping.

Le rendu du projet sera accompagné de la rédaction d'un document réglementaire autorisant les travaux de rétablissement de la continuité écologique et l'exploitation du surplus de puissance maximale brute par rapport à la puissance réputée légale par l'administration (état statistique de 1862 en l'absence de tout autre document depuis), et en régularisant le déversoir de la baignade.

ACTUALITÉS

»»»» Quelle gestion pour le camping ?

L'accueil du camping.



Le départ à la retraite dans un avenir relativement proche de la responsable du Camping municipal, sans successeur potentiel à ce poste, nous amène à réfléchir sur la gestion de l'établissement. Il nous faut envisager toutes les solutions : continuer la gestion en régie comme actuellement, faire une délégation de service public (DSP), signer un bail commercial classique ou vendre le camping.

Dès lors que le tourisme est défini comme une activité économique, une destination touristique s'avère être un produit complexe constitué de services publics et de services privés. Les collectivités ayant la charge d'équipements et de services se trouvent face à la nécessité de mettre en place des structures de gestion répondant aux attentes d'usagers devenus clients.

Or les règles du droit public auxquelles sont soumises les collectivités ne sont pas, par nature, adaptées à la gestion des activités économiques.

Face à ces contraintes, les collectivités territoriales disposent de la possibilité de conclure des partenariats pour la gestion de certaines activités de tourisme et de loisirs. Le partenariat peut être une solution, mais il convient :

- d'examiner les grandes options possibles et souhaitables ;
- d'en peser l'ensemble des avantages et inconvénients.

Pour cela nous allons demander l'avis de différents professionnels et services de l'Etat, sachant que poursuivre la gestion en régie municipale s'avère impossible.

Le camping a été jusqu'à maintenant fort bien tenu et cette année le nombre de nuitées a progressé de 5% (+ 148 nuitées). Le taux de remplissage, notamment en haute saison, est très bon.

Des travaux d'amélioration des équipements sont effectués chaque année et le camping, aujourd'hui, est un bel établissement d'hôtellerie de plein air. De plus, il est éco-labellisé et possède le label d'accueil handicapés. La difficulté se situe dans l'absence de successeurs de la gérante actuelle au sein des personnels communaux. Il nous faut donc faire un choix en étudiant toutes les possibilités.



PORTRAIT

Denis Villepastour *Un nouveau président pour le HBE*

“

*J'ai toujours
appris que
ce qui contribue
à la réussite
d'une association
c'est la somme
des qualités de
chacun et non
l'inventaire
de leurs
défauts.*

”

Eulalien de cœur c'est à Saint-Aulaye que Denis Villepastour, nouveau président du club de handball, conserve ses racines.

PORTRAIT

Depuis qu'il a un peu plus de temps libre il s'adonne à différents loisirs notamment tout ce qui se rapproche de la nature : la cueillette des champignons en compagnie de chercheurs confirmés, balades en barque sur la Dronne, jardinage à petite échelle pour ne pas être dépassé par les mauvaises herbes. D'une nature plutôt hédoniste il apprécie particulièrement les moments entre ami(e)s et cuisiner ou faire des conserves, mais aussi la photo, l'informatique. C'est après plusieurs sollicitations, notamment de la part de jeunes du club qu'il accepte le poste de président du Handball Eulalien en septembre 2015.

Né à Saint-Julien en Genevois (Haute Savoie), Denis Villepastour a passé une partie de son enfance à Saint-Aulaye d'où sa famille est originaire. Il a débuté son parcours scolaire à la maternelle, puis a continué à l'école élémentaire. Pour le reste de sa scolarité, il voyage avec ses parents (son père travaillait à EDF). Il se forme au lycée Malsherbes de Caen qui l'amène à poursuivre en maths sup puis en maths spé, avant d'intégrer l'école d'agronomie de Toulouse en 1976.

Après son service militaire à Mourmelon, il effectue plusieurs travaux notamment dans la maçonnerie et la pâtisserie avant de trouver son premier emploi comme formateur à Chauvigny (86) dans les Maisons Familiales Rurales.

« J'ai rapidement adhéré aux valeurs humanistes de cette institution qui propose à chaque jeune un accompagnement personnalisé et lui permet de réussir en étant valorisé tout au long de son parcours en formation alternée. »

En 1986, avec sa femme et ses 3 enfants, Camille, Yohann, et Anna, ils reviennent en Dordogne pour s'installer en production fromagère caprine avec vente directe au lieu-dit La Côte jusqu'en 1999. *« Durant toutes ces années j'ai continué à effectuer des vacations au CFPPA et au CFA de Coulounieix-Chamiers puis à la Maison Familiale de Vanxains. »*

En 1995 il prend la direction de la

Maison Familiale de La Force près de Bergerac puis il continue en MFR comme directeur à Chauvigny où il avait débuté, ensuite à Cognac pour terminer à Monteux dans le Vaucluse près de Carpentras.

Suite à plusieurs sollicitations pour devenir président du club de handball, des jeunes en particulier, il accepte finalement de tenter l'expérience début septembre 2015, parce qu'il aime particulièrement le handball : *« ancien joueur pendant plus de vingt années j'ai participé aux débuts de notre club Eulalien et c'est un peu normal aujourd'hui alors que je suis davantage disponible de donner un peu de mon temps pour accompagner le HBE. »*

« Chacun de mes prédécesseurs a apporté sa pierre à l'édifice et permis

de faire grandir le club tout en maintenant une gestion saine dans une ambiance conviviale ».

Il considère donc que sa première mission en tant que président sera de maintenir voire de fortifier l'existant. *« Nous sommes une association et le rôle du président consiste plus à favoriser le relationnel comme l'écoute et stimuler la créativité en valorisant les personnes et en fédérant les idées ».*

Pour l'avenir du club il pense que la dynamique associative doit se construire autour d'un projet partagé qui doit permettre au club de s'inscrire dans son territoire en motivant les jeunes pour ce sport, en accueillant davantage de spectateurs et en attirant de nouveaux sponsors afin d'améliorer les infrastructures.



Les équipes du HBE lors de l'inauguration du gymnase par Jérôme Fernandez en 2012.

EN DIRECT DU CONSEIL MUNICIPAL

»»»» Centrale hydroélectrique - Travaux



La centrale hydroélectrique a été mise aux normes.

L'entreprise PAGANIN qui a réalisé les travaux obligatoires pour obtenir le contrat EDF H07 et la mise en conformité sur le réseau basse tension propose un devis concernant

la réfection de l'automatisme.

La télésurveillance a été remplacée par un transmetteur téléphonique qui couple avec la visualisation à distance de l'écran tactile installé à la centrale par l'intermédiaire d'une tablette numérique ou un ordinateur. Cette installation permet de gérer à distance la centrale et les alarmes. Cette modification apporte une moins-value de 2 950 € HT.

Le Conseil accepte le devis de l'entreprise PAGANIN, mieux-disante, pour un montant de 30 800 € HT.

»»»» Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif- Exercice 2014

Présentation du rapport par Monsieur le Maire.

Rendement - Qualité d'eau :

Le service d'eau potable du SIAEP regroupe les communes de Saint-Aulaye Chenaud et Puy-mangou. La population desservie est de 1820 habitants. La société SAUR a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service. Le syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages. L'eau est distribuée à 1069 abonnés. Le réseau mesure 91 km. Les abonnés domestiques ont consommé 100 785 m³ soit en moyenne 152 litres par habitants et par jour. Le rendement du réseau était de 87,8% en 2014 contre 84,2% en 2013. Le bilan fourni par l'Agence Régionale de santé (ARS) indique que l'eau du syndicat est de bonne qualité.

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé. Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ payera 309,57 € (sur la base du tarif du 1^{er} janvier 2015, toutes taxes comprises), soit en moyenne 2,58 €/m³. Sur ce montant, 39% reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 39% reviennent à la collectivité pour des investissements et les taxes s'élèvent à 22%.

Location du local professionnel : Rue du Général De Gaulle

Mme MIQUEL Maëva, ostéopathe, souhaite louer ce local professionnel, rue du Général De Gaulle, comprenant actuellement un cabinet, une salle d'examen, une salle d'attente, une pièce à usage de logement-kitchenette, une salle d'eau et WC. Le loyer sera consenti à compter du 1^{er} septembre 2015 afin que Mme MIQUEL puisse exécuter des travaux avant son entrée dans les lieux, le 1^{er} novembre 2015. Le loyer sera dû à compter du 1^{er} novembre 2015. Le Conseil Municipal donne son accord.

Assainissement : Curage du bassin et de la lagune

Il reste le 3^e bassin des lagunes, route de Chenaud et la lagune de « La Côte » à curer et à épandre les boues. Une consultation avait été lancée fin 2011 auprès des Sociétés ESTARDIER, TERRALYS, SEDE Environnement et SAUR Valbé. Saur Valbé » est mieux-disante avec un montant total HT de 24 795 €.

EN DIRECT DU CONSEIL MUNICIPAL

»»»» Etude pour le développement de la base de loisirs



La base de loisirs est un enjeu économique important.

La Commune de Saint-Aulaye dispose d'une offre culturelle, touristique et de loisirs déjà importante : plusieurs musées, un circuit balisé de découverte du village, des événements variés, une base de loisirs, un camping, ... Ces différents attraits se sont développés au fil du temps, des volontés et des aménagements successifs réalisés, sans qu'une vision globale du positionnement/tourisme soit affirmée. Pourtant, les démarches engagées et les labels obtenus témoignent d'un engagement fort en faveur du cadre de vie : « station verte », « village terre d'avenir », « petite cité de caractère », mise en place d'un agenda 21, ... Afin d'optimiser la portée de toute cette matière existante, le besoin d'un développement concerté et structuré se fait sentir. Au cœur de ce développement, la base de loisirs de Saint-Aulaye est un outil de première importance. Avec le camping, la plage aménagée en bords de Dronne et l'accrobranche, cet espace représente une porte d'entrée des clientèles sur le territoire eulalien. La planification du développement de la base de loisirs de Saint-Aulaye répond à plusieurs enjeux : Réfléchir à un plan global d'aménagement et :

- garantir la bonne cohabitation des différentes fonctions sur le secteur afin de favoriser le dynamisme économique des activités des prestataires (accrobranche, snack-bar de la plage) et, dans le même temps, de pérenniser les retombées économiques qui y sont liées (fréquentation du camping, commerces de la commune, ...);
- stabiliser voire augmenter la fréquentation du site et les recettes liées dans un contexte concurrentiel et partenarial qui se développe (Plage, village et camping à Aubeterre-sur-Dronne, site de Poltrot à Nabinaud, ...)
- dynamiser l'offre de l'ensemble du territoire en favorisant la diffusion des flux de visiteurs de la base de loisirs.

Pour répondre à ces enjeux, il est primordial d'évaluer l'opportunité du développement de la base de loisirs (Quel marché ? Quelle concurrence ? Quels partenariats possibles ?). C'est ce que propose le Cabinet d'études NEOVIMA de Nabinaud.

Le Conseil accepte le devis du Cabinet d'études NEOVIMA pour un montant de 2870 € HT.



Le chiffre :
534 799€

C'est le montant des travaux réalisés par le Syndicat Départemental d'Energie 24 (SDE 24) en 2014 à Saint-Aulaye. Les travaux concernent l'éclairage public (avenue François Mitterrand, 2^{ème} tranche du bourg, Le Mas), et le renforcement ou l'enfouissement des réseaux électriques et télécoms (Le Mas, Le Cluzeau, 2^{ème} tranche du bourg, Les Henrys).



Ancien Centre Médico-Social : Proposition d'achat

Une offre d'achat à hauteur de 45 000 € a été faite suite à la mise en vente par la Bourse de l'Immobilier et Leggett. A ce jour une seule proposition a été faite. Le Conseil Municipal demande d'attendre jusqu'en septembre avant de prendre une décision et de négocier la première offre.

WC publics : Place du Champ de Foire

La Compagnie d'assurance a fait parvenir le solde de remboursement, soit 3 124,47 €. L'indemnisation totale prévue et versée est de 12 497,87 €. Le coût total des travaux est de 13 549,70 € HT. Le Conseil Municipal accepte le solde de l'indemnité.

EN DIRECT DU CONSEIL MUNICIPAL

»»»» Cession de bâtiment : 7, rue des Faux-Christ (ancien CMS)

Le principe de la vente de cet immeuble a été décidé par délibération en date du 10 juin 2014. Le prix de vente demandé est de 69 000 €. Le bien a été mis en vente auprès de La Boursee de l'Immobilier, Leggett Immobilier et « Le Bon Coin ». Une seule proposition d'achat est parvenue en mairie à ce jour.

Le Conseil accepte la deuxième offre d'achat de la SCI J.M.M, d'un montant de 50 000 € (cinquante mille euros), assortie de la demande d'autorisation de faire une ouverture dans la murette qui donne place des Tilleuls, pour le passage d'un véhicule. Ce passage sera fermé par un portail. Le Conseil autorise Monsieur le Maire à poursuivre la cession et à signer l'acte notarié.

M. DE ALMEIDA, gérant de la SCI, est absent de la salle du Conseil et ne participe pas au vote. Pour : 12 - Abstentions : 2 - Contre : 0

»»»» Chaudières dans les logements communaux

Les chaudières sont à remplacer dans les logements sis au 35, rue Lacroix (RDC et étage) et au 18, rue de l'Eglise. Un devis a été demandé aux entreprises ROUBY, JAMOT et DE ALMEIDA. Les offres sont les suivantes :

- ROUBY : 7 704.69 € TTC

- JAMOT : 8 976.00 € TTC

- L'entreprise DE ALMEIDA n'a pas souhaité remettre d'offre.

Les deux entreprises proposent des chaudières gaz naturel à condensation, chauffage et production ECS à accumulation, marque ELM, type MEGALIS. Pour le logement 18, rue de l'Eglise, il est prévu une chaudière gaz naturel à condensation, chauffage seul.

Le Conseil accepte le devis de l'entreprise ROUBY, mieux-disante, pour un montant de 7 704.69 € TTC.



Hôtel-restaurant du Champ de foire

Il est proposé au Conseil d'autoriser M. le Maire à signer un bail commercial avec la SARL ADAM pour une durée de 9 années, moyennant un loyer annuel de 9 648 € TTC. Le loyer est payable mensuellement, d'avance, le premier de chaque mois. Le loyer mensuel est de 804 € TTC (670 € HT). Le montant du dépôt de garantie est de deux mois de loyer soit 1 608 €. Le montant de la cession de jouissance de la licence IV est compris dans le loyer.

Le Conseil autorise M. le Maire à signer le bail commercial avec la SARL ADAM.

»»»» ALSH : Contrats et convention

Pour poursuivre l'activité de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, il est nécessaire de reconduire le dispositif mis en place pour l'année scolaire 2014-2015 : un adjoint territorial d'animation en CDD et deux adjoints territoriaux d'animation en qualité de personnel occasionnel, du 2 septembre 2015 au 30 juin 2016. Le premier poste est proposé à Alicia Landrodie (9h par semaine) et les deux autres postes sont proposés à Nathalie Rouzé et Dominique Brunet (6,5 h par semaine). Une convention de mise à disposition des bâtiments et d'un véhicule est à passer avec la Communauté de Communes.

Le Conseil donne son accord pour l'ouverture des postes et M. le Maire confirme que les postes seront occupés par Alicia Landrodie (9h par semaine) et par Nathalie Rouzé et Dominique Brunet (6,5 h par semaine). Le Conseil autorise M. le Maire à signer les conventions de mise à disposition des bâtiments et d'un véhicule pour le portage des repas, avec la Communauté de Communes.

BRÈVES

Procédure d'expulsion : Mandat

Concernant les impayés, le locataire dispose d'un délai de deux mois pour procéder au paiement intégral de la dette. Au terme de ce délai, à défaut de paiement, il conviendra d'assigner le locataire devant le tribunal compétent aux fins de constater la résiliation du bail et demander l'expulsion et le paiement des loyers.

ALSH : Remboursement par la Commune de St-Privat-des-Prés

Il est demandé à la Commune de St-Privat-des-Prés, le remboursement des frais engagés par l'Accueil de Loisirs, au prorata du nombre de jours de présence des enfants de l'école de St-Privat-des-Prés, soit 79 jours x 15.22 €, soit un total de 1 202.38 €, pour la période du 7 janvier au 1^{er} juillet 2015. Le Conseil se prononce favorablement.

Baisse des dotations de l'Etat

Compte tenu de la gravité de la situation et avant que le Gouvernement n'arrête le projet de loi de finances pour 2016, les instances pluralistes de l'AMF ont décidé d'engager une journée nationale d'action qui aura lieu le samedi 19 septembre 2015 dans toutes les communes et intercommunalités de métropole et d'outre-mer. Cette décision est sans précédent dans l'histoire de l'AMF qui s'appuie sur les 17 000 délibérations de soutien déjà reçues. Il est à cet égard essentiel que les communes qui n'ont pas encore délibéré puissent le faire dès que possible. Le Conseil donne son accord.



»»»» Pour retrouver l'intégralité des conseils municipaux connectez-vous sur le site www.saint-aulaye.com

VIE ASSOCIATIVE

Félibrée 2016

»»» Félibrée du Pays de Saint-Aulaye



Un public venu nombreux lors de la réunion publique du 25 septembre.

La 97ème Felibrejada dau Bornat dau Perigord aura lieu les 1, 2, et 3 juillet 2016 à Saint-Aulaye et ce sera la 3ème édition après 1956 et 1996. Afin d'être prêts pour le jour J, 3 réunions publiques ont déjà eu lieu (juin, septembre et octobre), le comité d'organisation a été créé, les référents des 10 commissions et des 16 communes participantes ont été nommés. Le comité d'organisation se réunit un lundi sur 2 à la salle de l'horloge qui est le QG de la Félibrée. Nous vous y retrouverons pour les

réunions, la fabrication des fleurs et des costumes, etc... De nombreuses personnes se sont inscrites dans les différentes commissions et l'organisation est déjà bien avancée.

Le thème retenu pour cette Félibrée est « Pays de Saint-Aulaye, cœur d'Aquitaine »* en clin d'œil à la nouvelle région qui va naître en janvier 2016. Cette Félibrée, grande célébration de la culture occitane, ne sera pas un regard nostalgique sur le passé mais s'appuiera sur le passé pour se tourner vers l'avenir. Ainsi, à côté des métiers traditionnels artisanaux, on trouvera les entreprises qui sont la force vive de notre territoire actuel. Ce sera donc l'occasion de faire la promotion de nos produits locaux, agro-alimentaires, artisanaux ou industriels.

La Félibrée est sans aucun doute aujourd'hui le seul événement en Périgord capable de fédérer les classes sociales et démographiques. On peut le mesurer avec l'engouement suscité par les inscriptions dans les différentes commissions. Dans ces temps troublés, un rapprochement fraternel et solidaire avec un même objectif participe au mieux vivre en ensemble et grâce à tous, la fête n'en sera que plus belle.

* nous ne connaissons pas encore le nom définitif de cette nouvelle région (Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes).

INFOS ...

• L'école de musique

Suite à l'Assemblée Générale et aux inscriptions du samedi 12 septembre, les cours ont repris dès la semaine du 17 au 19 septembre. Rappelons les enseignements habituels : batterie avec Guillaume Simonet et guitare avec Hugues Bertrand Penot les samedis, piano et accordéon avec Monica Bornant les mardis dès 15h30, saxophone et clarinette avec Rebecca Chard les jeudis à partir de 18h30. Nous avons prévu de mettre en place trois nouvelles disciplines pour lesquelles nous avons trouvé des Professeurs. Il s'agissait d'un cours de Violoncelle, d'un atelier de Comédie Musicale et d'un atelier de Percussions. Cependant, malgré des parents et élèves motivés ces activités n'ont pas pu avoir lieu. Nous le regrettons car la même opportunité d'avoir les professeurs qui s'étaient manifestés ne se présentera probablement pas de sitôt.

• Les Jardiniers d'Eulalie

Cette nouvelle association a pour but : rencontre, échange de plantes, café jardin, activités de jardinage, marché de la Sainte-Catherine.

Venez-nous rejoindre !

Infos : 05 53 91 14 63 /
05 53 90 83 02

Ma commune, ma santé

Comme vous le savez peut être, nous avons fait appel à l'association ACTIOM (actions de mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat de ses adhérents), régie par la loi du 1er juillet 1901, qui agit dans l'intérêt des personnes n'ayant pas accès aux dispositifs de complémentaires de santé et pour l'amélioration du pouvoir d'achat. Elle propose par notre intermédiaire une solution mutualisée de santé, réservée à tous nos administrés, sans distinction sociale. Le seul critère de sélection pour adhérer est de résider dans notre commune.

Notre correspondant local M. Berezowski se tient à votre disposition les vendredis 11 et 18 décembre de 14h à 16h dans le bureau n°2 de la salle des associations. Il répondra à toutes vos questions et pourra également étudier avec vous vos droits au dispositif de l'ACS (Aide à la Complémentaire Santé), aide soumise à condition de ressources pour faciliter votre paiement de mutuelle complémentaire.



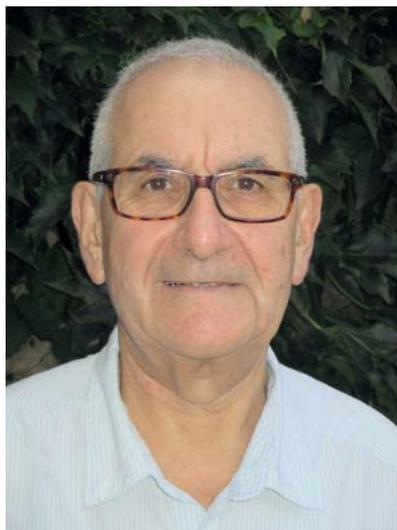
Montant des ressources Permettant de bénéficier de l'ACS

1 personne	973 €
2 pers.	1 459 €
3 pers.	1 751 €
4 pers.	2 042 €
5 pers.	2 431 €
+ 5 pers. / pers. sup.	+ 389,003 €

Montant de l'aide ACS de l'ACS

- 16 ans	100 €
16 à 49 ans	200 €
50 à 59 ans	350 €
60 ans et +	550 €

3 QUESTIONS À



Bernard Launay Président du Comité d'Organisation de la Félibrée

Bernard Launay a participé en tant que bénévole à la 2^{ème} Félibrée de Saint-Aulaye en 1996. C'est en tant que Président du Comité d'Organisation de la Félibrée qu'il contribuera au bon fonctionnement de la Félibrée 2016. Ancien chef d'entreprise de GMTM aujourd'hui à la retraite, il mène actuellement plusieurs réunions dans les communes voisines pour fédérer les volontaires autour de cette grande fête occitane. Comité d'organisation et Mairie sont étroitement associés.

Qu'est- ce qui vous a poussé à prendre en charge le Comité d'organisation ?

Il faut chercher mes motivations dans mes racines. Je suis originaire du terroir Berrichon, pays de traditions et d'un patois qui chante encore aux oreilles de mon enfance. C'est pour vous dire que j'ai un attachement particulier aux racines culturelles régionales. Je vis ici depuis maintenant trente-cinq ans et j'éprouve un profond attachement au pays de Saint-Aulaye, de par la richesse de ses paysages, de son patrimoine, de ses savoir-faire et de sa culture. Après avoir connu l'enthousiasme de la préparation de la Félibrée de 1996, je me suis senti concerné par celle qui s'annonçait pour 2016. Ma démarche d'implication dans le Comité d'Organisation m'a paru naturelle et c'est avec plaisir que j'en ai accepté la présidence.

Quel souvenir gardez-vous de la manifestation de 1996 ?

Si j'avais quatre mots pour résumer mon sentiment sur le vécu de la félibrée de 1996, je retiendrais ceux-ci : camaraderie, convivialité, synergie et, la ruche. Nous étions tous unis dans un projet commun en pur bénévolat, sans rien attendre d'autre que le plaisir d'un travail bien fait dans un délai imparti. Ce fut l'occasion de belles rencontres et de découvertes culturelles captivantes. J'ai le souvenir, dans le cadre des métiers traditionnels, du parcours des campagnes, le soir pour dénicher des vieux outils à exposer et de l'accueil bienveillant des propriétaires. J'ai le souvenir d'un Saint-Aulaye magnifiquement paré le samedi soir avec toutes ces couleurs sur les places et dans les rues. J'ai le souvenir de ces visages graves dans la nuit du samedi au dimanche devant ces caniveaux larmoyants des couleurs délavées. Enfin, j'ai le souvenir de ces quinze mille visiteurs qui bravant la météo nous ont honoré de leur présence, et ça nous a fait chaud au cœur de voir que tout ce travail avait été récompensé.

Quelle organisation avez-vous mise en place pour que chacun se sente concerné pour 2016 ?

L'organisation mise en place se résume à 3 axes :
1 - Comité d'organisation > référents du Bourmat
2 - Comité d'organisation > référents de commune > communes participantes
3 - Comité d'organisation > référents de commission > commissions > habitants des communes.
Rappelons que 15 communes ont été invitées et que nous avons créé 10 commissions pour regrouper tous les bénévoles avec pour chacune un référent animateur. Dans un premier temps, après les deux réunions générales du 25 septembre et du 30 octobre à Saint-Aulaye en présence du Président du Bourmat Olivier Boudy et du consultant Michel Samouillan, nous avons entamé un cycle de réunions dans toutes les communes participantes pour informer et motiver les volontaires. Chacun peut ainsi exprimer son envie de participer à la préparation de cette grande fête populaire et culturelle en s'inscrivant dans une ou plusieurs des commissions proposées. Il est bon de rappeler que cette grande fête sera réussie grâce à l'investissement de tous les habitants du Pays de Saint-Aulaye. Pour que tout le monde soit informé du déroulé de la préparation, nous avons commencé à éditer un journal mensuel de la Félibrée. La préparation de la Félibrée est un travail de longue haleine mais nous sommes tous très motivés.

CDC PAYS DE SAINT-AULAYE

»»»» Syndicats de rivières du Bassin de la Dronne



Le syndicat de rivières intervient pour préserver les milieux naturels.

Les objectifs de ce syndicat de rivières sont multiples mais l'essentiel vise à préserver la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Plusieurs actions sont donc engagées à ce titre et notamment le piégeage des ragondins qui causent de nombreux dégâts et l'élimination de la jussie, espèce végétale invasive.

Concernant le secteur de Saint-Aulaye, outre les travaux d'entretien réguliers de la ripisylve (arbres situés sur la rive), la mise en valeur de 2 « zones humides » remarquables est en cours. Il s'agit du site de « la Ganetie », en bord de Dronne, et de l'Ancienne Rizonne, en bas des « Granges ».

Ramassage des ordures ménagères



Le SMCTOM Montpon Mussidan change ses horaires de ramassage des ordures. Dès à présent, la collecte s'effectue tous les mardis pour les sacs noirs et jaunes. Nous vous demandons donc de bien vouloir déposer vos sacs la veille du ramassage uniquement afin de préserver la propreté de la commune.

D'autre part, nous vous rappelons qu'il est interdit de déposer les ordures ménagères à côté des bacs de collecte prévus à cet effet. Les usagers doivent veiller à ce que les déchets présentés ne puissent, en aucun cas, constituer un danger pour les agents du service de collecte, en particulier les objets coupants. Des colonnes à verres sont à disposition situées à différents endroits sur la commune. Enfin, la collecte des encombrants est effectuée sur réservation auprès de la Mairie, le ramassage a lieu le premier jeudi de chaque mois.

Les projets en cours

Le projet cinéma est mis en place pour débuter en décembre, 2 ateliers d'environ 45 minutes, sont prévus au collège (le mardi et le vendredi) jusqu'à la fin de l'année scolaire.

L'atelier du mardi se déroulera chaque semaine. Deux élèves réaliseront une critique de film, après l'avoir vu gratuitement dans l'un des deux cinémas du secteur. Un blog hébergera ces critiques.

L'atelier du vendredi consistera quant-à-lui en une découverte et un apprentissage des techniques de tournage.

Un atelier complémentaire le mercredi (16h-18h) au Point Jeunes sera dédié au tournage d'un court métrage, l'intervention de Thomas Massessi (projectionniste au cinéma de Saint-Aulaye) pour les ateliers et le tournage. C'est donc un vrai partenariat entre le collège, le Point Jeunes et les cinémas du secteur.

Nous réalisons par ailleurs les démarches de création d'une association de mineurs avec les ados afin de structurer leurs désirs de participation aux activités et séjour du PAJ. Cette association permettra de réaliser des actions d'autofinancement ; elle pourrait prendre la forme d'une ATEC (Association Temporaire d'Enfants Citoyens).

Le PAJ participera au téléthon 2015 avec l'organisation d'un tournoi de FUTSAL le samedi 5 décembre et réalisera cette année encore de délicieux chocolats vendus au marché de Noël et sur les marchés.

Infos : PAJ ouvert le mercredi de 12h15 à 18h (possibilité de pique nique dans la structure) et pendant les vacances scolaires du lundi au samedi de 12h30 à 19h.



Point jeunes pour les 12/17 ans

Le Point-Jeunes dont le bâtiment a été inauguré en juin 2015, fonctionne bien depuis quelques années. Cependant ces derniers mois on a enregistré une certaine baisse de fréquentation. L'équipe d'encadrement (Mickaël Flajolet (Directeur) Alicia Landrodie et Julien Jude) ont donc décidé d'essayer d'analyser ce léger repli, sachant que la tranche des adolescents est un public volatile et difficile à fidéliser. Un questionnaire leur a donc été proposé pour mieux connaître leurs attentes et 174 réponses ont été reçues.

A l'issue du dépouillement et des analyses, des propositions concrètes ont été faites :

- mise en place d'un bureau de jeunes pour améliorer leur participation dans le montage des projets et la recherche d'autofinancement
- l'ajustement du planning d'ouverture du Point Accueil Jeunes suivant la fréquentation observée (ouverture limitée le samedi / extension le mercredi en continuité avec le collège, de 12h15 à 18h / développement des relations avec le collège / mise en place d'un projet cinéma en lien avec le cinéma « le studio » et le collège). Toutes ces dispositions devraient donc permettre de dépasser la trentaine inscrits actuellement.

TABLIER & GOURMANDISES



Soupe de Reblochon

Par « La Table à Manger », place du Champ de Foire

Voici une recette d'inspiration savoyarde créée il y a quelques années pour alléger la fameuse tartiflette, par Jean-Louis Adam.

Ingrédients (pour 4 et +)

1 reblochon fermier
160 g de crème liquide
6 ou 7 noix
Pommes de terre ratte
2 branches environ de céleri vert (pas les feuilles)
1/2 verre de vin jaune
Ciboulette
Sel
Poivre ou piment d'Espelette

Préparation

- Faire cuire les pommes de terre (démarrer à l'eau froide salée).
- Les passer après cuisson sous l'eau froide et les éplucher. Réserver tiède.
- Faire légèrement chauffer la crème
- Y ajouter le reblochon coupé en morceau grossier de 3 ou 4 cm et sans croûte, saler légèrement.
- Baisser le feu et laisser fondre le fromage en remuant sans cesse.
- Poivrer et ajouter le vin jaune. Remuer jusqu'à obtention d'une soupe fluide.
- Récupérer les cerneaux de noix épluchés et les concasser grossièrement.
- Effiler les branches de céleri, les émincer très finement et les blanchir 2 minutes.

Montage de l'assiette

- Placer dans le fond de l'assiette à soupe 8 tranches de pommes de terre encore tièdes
 - Rajouter l'équivalent de 2 cuillères à soupe de céleri
 - Remplir de soupe chaude à hauteur des pommes de terre, garnir de 2 bonnes pincées de noix concassées et de ciboulette ciselée.
- Ne pas oublier dans la mesure du possible de servir dans des assiettes chaudes (micro-ondes ou four).*

Les trucs en plus

Quelques épluchures de truffe saupoudrées au dernier moment.
Pour le vin si vous ne pouvez pas investir dans du vin jaune du Jura préférez une bouteille de Tokaji (vin hongrois).



Temps de préparation
45 Minutes



Difficulté
Intermédiaire

PRATIQUE

»»»» Mairie

Vous venez d'arriver à Saint-Aulaye ?

Vous pouvez effectuer vos démarches administratives à la mairie.

Liste des démarches :

- Carte nationale d'identité (valable 10 ans pour les mineurs et 15 ans pour les majeurs).
- Passeport biométrique (valable 5 ans pour les mineurs et 10 ans pour les majeurs).
- État civil : obtenir un extrait d'acte de naissance, de décès ou de mariage ; déclarer une naissance, un décès ou un mariage.

- Carte grise.
- Autres démarches : inscription sur les listes électorales, recensement citoyen dès 16 ans, inscription scolaire, demande de place en crèche, autorisations d'urbanisme et de chantier, déclarer un problème d'espace public, etc.

Des dispositifs ont été mis en oeuvre pour faciliter l'accueil et les démarches des personnes handicapées dans la mairie.

Toute la liste sur saint-aulaye.com

»»»» Autres

• Inscription sur les listes électorales

Les inscriptions sont encore possibles en mairie du 14 au 31 décembre 2015.

• Tracteur tondeuse et autre matériel à moteur...

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 / les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h / les dimanches et jours fériés de 10h à 12h. (Article 20 de l'arrêté préfectoral portant sur les bruits de voisinage).

• Interdiction de fumer

Il est interdit de fumer dans tous les lieux fermés ou couverts accueillant du public ou dans les lieux de travail tel que les établissements de santé, les écoles, les transports, les administrations, les commerces, ...

• Feux de jardins

L'incinération de déchets végétaux en tas dans

les jardins situés à moins de 200 mètres des bois et forêts sont autorisées sans formalités, sous les réserves suivantes : incinération entre le lever du jour et le coucher du soleil, éteindre le feu le soir. Pas de mise à feu si la vitesse du vent est supérieure à 20km/h. Rappelons que l'incinération de déchets non végétaux dans les jardins est formellement interdite.

• Animaux

Il est demandé aux propriétaires de chiens de veiller à ce que leurs animaux ne souillent pas le domaine public. D'autre part, les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toute les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage et ceci de jour comme de nuit pour ne pas provoquer de nuisances sonores.

Rappelons que les animaux sont interdits dans les établissements publics (Mairie, Salle des fêtes, La Poste, Trésorerie, ...) et les commerces alimentaires, à l'exception des chiens-guides. Tous les propriétaires de chien sont responsables des dégâts que ceux-ci peuvent provoquer.

Etat civil

Naissances

Louane le 6 octobre
de Ludovic Arfeuillère et Mélanie Delaby
Yanisse le 23 octobre
de Sébastien Parisse et Rachida B'Righet
Léonard le 2 novembre
de Jean-Guillaume Gali
et Annabelle Lagrenaudie

Mariages

Yannick Charrier et **Nadège Rignon**
le 8 août
Cyril Kerouredan et **Mathilde Petit**
le 22 août
Ali Soualah et **Monique Cherat**
le 22 août
Iain Morrisson et **Frances Gough**
le 29 août

Décès

Danielle Escarment, le 19 juillet
Adrienne Chabanet, le 10 septembre
Jacques Vital, le 3 octobre
Jean-Michel Cassissa, le 4 octobre
Pierre Levasseur, le 12 octobre
Gaston Moreau, le 11 novembre

Déchetterie :

Rappel des horaires de la déchetterie :

- du 1^{er} avril au 31 octobre, le mardi et jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h, et le samedi de 14h à 18h.

- du 1^{er} novembre au 31 mars le mardi et jeudi de 9h à 12h et de 13h à 17h, et le samedi de 13h à 17h.

Rappel sur l'affichage : L'affichage sauvage est strictement interdit sur la voie publique. D'autres moyens existent : affichages chez les commerçants, panneaux lumineux, presse écrite, ...)

ACCUEIL DE LA MAIRIE

Du lundi au vendredi :
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.
Téléphone : 05.53.90.81.33
www.saint-aulaye.com
Courriel : mairie-staulaye@com

VOS ÉLUS VOUS RECOIVENT

Le maire, **Yannick LAGRENAUDIE**,
tient une permanence à la mairie
le lundi de 14 h à 16 h,
le jeudi de 10 h à 12 h et sur rendez-vous.

Les permanences assurées par les adjoints :

- **Jean-Michel EYMARD**
le mardi de 10 h à 12 h.
- **Nelly GARCIA**
le mercredi et le vendredi de 10 h à 12 h.
- **Jacky JAULIN**
le lundi et le jeudi de 10 h à 12 h.
- **Magali JOSEPH-JOUBERT**
le lundi de 10 h à 12 h
et le vendredi de 14 h à 16 h.

INFOS UTILES ...

Services communaux sous la direction de Michel Bordas :

Administratif : Laurence Mercier, Marie-Claire Crassat, Nathalie Devaure, Myriam Goubier, Muriel Leveziel et Marie-Eva Doublet.

Techniques :

Responsable J.C. Landrodie, Responsable adjoint A. Delage, N. Versavaud, G. Cluzeau, G. Laval, F. Joubert, G. Rabat, Marc Beslay.
CAE : Jacky Goreau.

Festival des Musiques Epicées le 1^{er} août. © Photo : M. Maleski.



»»»» Envoyez-nous vos meilleures photos

sur la commune et les félibrées de 1956 et 1996 (staulaye.mairie@gmail.com), elles seront publiées dans les prochains magazines municipaux et sur le site de la ville.

SORTIR

DECEMBRE

Samedi 5 - 20h30

• Repas dansant Ste-Barbe
Salle des loisirs
06 86 87 46 41

Samedi 5 - 9h à 12h30

• Flashmob et danse pour le Téléthon
Place Pasteur
06 80 53 90 42

Du 8 au 18

• Marché de Noël
Centre Hospitalier Chenard
05 53 92 54 49

Dimanche 13 - 9h à 18h

• Marché de Noël
Salle des Loisirs
05 53 90 81 33

Vendredi 18

• Dîner spectacle de Noël
Salle des Loisirs
06 80 53 90 42

Du 12 au 2 janvier

• Concours des Vitrines de Noël des Commerçants
05 53 90 81 33

JANVIER

Samedi 9 - 18h30

• Cérémonie des vœux aux eulaliens et remise des prix du concours des vitrines
Salle des loisirs
05 53 90 81 33

Dimanche 10 - 12h

• Repas des aînés
Salle des loisirs
05 53 90 81 33

Vendredi 29 - 18h30

• Réunion publique
Cinéma
05 53 90 81 33